



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE NORMANDIN

AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du conseil tenue le 16 janvier 2023, le conseil de la Ville de Normandin a adopté le règlement suivant :

Le règlement numéro 589-2022, concernant le traitement des élus.

Avis est de plus donné que le texte de ce règlement est déposé et qu'il peut en être pris connaissance au greffe de cette ville, aux heures d'ouverture des bureaux, au 1048 rue Saint-Cyrille, à Normandin.

DONNÉ À NORMANDIN CE 17^E JOUR DE JANVIER 2023.

Robin Tremblay
Directeur général et greffier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur général et greffier de la ville de Normandin par intérim, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 17 janvier 2023, en vertu du règlement 532-2018 concernant la publication des avis publics adopté le 12 mars 2018.

En foi de quoi, je donne certificat ce dix-septième jour du mois de janvier 2023.

Robin Tremblay